

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article4169>



Vérification des barèmes des mutations INTRA

- SNES académique de Dijon - S3 - Dossiers académiques - Carrières - Mutations 2024 - Archives Mutations des années antérieures (pour mémoire) - Mutations 2012 -

Mutations
2012
snes

Publication date: mercredi 9 mai 2012

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Depuis le lundi 7 mai, le Rectorat affiche sur SIAM les barèmes retenus pour les mutations intra.

Si vous constatez une erreur (situation non prise en compte, oubli...), il vous faut contester auprès du Rectorat (par voie postale ou par fax : 03 80 44 86 41) **de préférence au plus tard le 10 mai** (et dans tous les cas avant le Groupe de Travail paritaire (11 mai : CPE et COPsy, 15 mai : Certifiés et Agrégés). **Pensez à envoyer un double de votre contestation au SNES pour que les commissaires paritaires interviennent au groupe de travail.**

